

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**1670 Colle structurale - 1668 résine**

Révision: 28.01.2026

Code du produit: 1668

Page 1 de 20

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

1670 Colle structurale - 1668 résine

#### **Autres désignations commerciales**

Produit 1670: 1668 résine + 1664 Durcisseur

Groupe du produit:

UFI: N7M4-E02D-S00V-6KWK

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

##### **Utilisation de la substance/de la préparation**

Adhésifs et produits d'étanchéité

##### **Utilisations déconseillées**

Aucune information disponible.

#### 1.3. Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

Société:	Kisling AG	
Rue:	Motorenstrasse 102	
Lieu:	CH-8620 Wetzikon	
Téléphone:	+41 58 272 0 272	
E-mail:	customerservice@kisling.com	
Interlocuteur:	Product Compliance	Téléphone: +49 7940 5096 143
E-mail (Interlocuteur):	compliance@kisling.com	
Internet:	www.kisling.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 145 (24 h) (Inland/intérieur du pays/nell'entroterra)  
+41 44 251 51 51 (aus dem Ausland/de l'étranger/dall'estero)  
24h numéro d'appel d'urgence +1 872 5888271 (KAR)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou de la préparation

##### **Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Sol. 1; H228  
Skin Irrit. 2; H315  
Eye Dam. 1; H318  
Skin Sens. 1; H317  
STOT SE 3; H335  
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### **Règlement (CE) n° 1272/2008**

##### **Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

méthacrylate de méthyle  
acide méthacrylique  
Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid  
2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, reaction products with phosphorus oxide  
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle  
Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol  
2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-  
Cobalt bis(2-ethylhexanoate)

**Mention** Danger**d'avertissement:**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**1670 Colle structurale - 1668 résine**

Révision: 28.01.2026

Code du produit: 1668

Page 2 de 20

**Pictogrammes:**

**Mentions de danger**

- H228 Matière solide inflammable.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**
**Mention d'avertissement:** Danger

**Pictogrammes:**

**Mentions de danger**

H317-H318-H412

**Conseils de prudence**

P280-P305+P351+P338-P310

**2.3. Autres dangers**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.2. Préparations**
**Caractérisation chimique**

Mélanges

**Composants pertinents**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
80-62-6	méthacrylate de méthyle			50 - < 100 %
	201-297-1	607-035-00-6	01-2119452498-28	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H225 H315 H317 H335			

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1670 Colle structurale - 1668 résine

Révision: 28.01.2026

Code du produit: 1668

Page 3 de 20

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
79-41-4	acide méthacrylique			3 - < 5 %
	201-204-4	607-088-00-5	01-2119463884-26	
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H311 H332 H302 H314 H318 H335			
28961-43-5	Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid			1 - < 5 %
	500-066-5		01-2119489900-30	
	Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 2; H319 H317 H411			
1187441-1 0-6	2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, reaction products with phosphorus oxide			1 - < 5 %
	810-703-1		01-2120140608-57	
	Eye Dam. 1, Skin Sens. 1; H318 H317			
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle			0,1 - < 1 %
	212-782-2	607-124-00-X	01-2119490169-29	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H315 H319 H317			
	Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-			0,1 - < 1 %
	911-490-9		01-2119979579-10	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H315 H318 H317 H412			
136-52-7	Cobalt bis(2-ethylhexanoate)			0,1 - < 1 %
	205-250-6		01-2119524678-29	
	Repr. 1B, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 3; H360FD H319 H317 H400 H412			
91-66-7	N,N-diéthylaniline			0,1 - < 1 %
	202-088-8	612-054-00-8	01-2119943758-22	
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, STOT RE 2, Aquatic Chronic 2; H331 H311 H301 H373 H411			
36443-68-2	Ethylenebis(oxyethylene) bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionate]			< 0,1 %
	253-039-2		01-2119956160-44	
	Aquatic Chronic 1; H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
80-62-6	201-297-1	méthacrylate de méthyle	50 - < 100 %
	par inhalation: CL50 = 29,8 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = ca. 7900 mg/kg		
79-41-4	201-204-4	acide méthacrylique	3 - < 5 %
	par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 500 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1320 mg/kg Eye Dam. 1; H318: >= 3 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= - < 3 STOT SE 3; H335: >= 1 - 100		
28961-43-5	500-066-5	Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid	1 - < 5 %
	dermique: DL50 = > 13200 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg		
1187441-1 0-6	810-703-1	2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, reaction products with phosphorus oxide	1 - < 5 %
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg		

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1670 Colle structurale - 1668 résine

Révision: 28.01.2026

Code du produit: 1668

Page 4 de 20

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
868-77-9	212-782-2	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	0,1 - < 1 %
		dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5564 mg/kg	
	911-490-9	Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-	0,1 - < 1 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
136-52-7	205-250-6	Cobalt bis(2-ethylhexanoate)	0,1 - < 1 %
		dermique: DL50 = 5690 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3129 mg/kg	
91-66-7	202-088-8	N,N-diéthylaniline	0,1 - < 1 %
		par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 400 mg/kg; par voie orale: ATE = 100 mg/kg	
36443-68-2	253-039-2	Ethylenebis(oxyethylene) bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionate]	< 0,1 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 7000 mg/kg Aquatic Chronic 1; H410: M=10	

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1. Description des premiers secours

###### Indications générales

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

###### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

###### Après contact avec la peau

Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

###### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

###### Après ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin.

##### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires  
Peut irriter les voies respiratoires. Dyspnée.

##### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1. Moyens d'extinction

###### Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Extincteur à sec

###### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Produits de combustion dangereux, Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace libre des systèmes fermés.

##### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

##### Information supplémentaire

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1670 Colle structurale - 1668 résine

Révision: 28.01.2026

Code du produit: 1668

Page 5 de 20

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Évacuer la zone.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Remarques générales

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

#### Pour le nettoyage

Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière.

#### Autres informations

Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas affecter les personnes souffrant de problèmes de sensibilisation cutanée, d'asthme, d'allergies, d'affections respiratoires chroniques ou répétitives à un poste de travail où le mélange est utilisée.

#### Préventions des incendies et explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

#### Information supplémentaire

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Ne pas vider le récipient avec de la pression. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

#### Conseils pour le stockage en commun

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Classes d'entreposage: 4.1 (Matières solides inflammables)

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1670 Colle structurale - 1668 résine

Révision: 28.01.2026

Code du produit: 1668

Page 6 de 20

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Notation	Origine
79-41-4	Acide méthacrylique	50	180		VME 8 h	SSC	
		100	360		VLE courte durée		
-	Acrylates	-	-		Sensibilisateurs	S	
80-62-6	Méthacrylate de méthyle	50	210		VME 8 h	S, SSC	
		100	420		VLE courte durée		
7631-86-9	Silices amorphes: précipitée (alvéolaire)	-	0,3		VME 8 h	SSC	
7631-86-9	Silices amorphes: précipitée (inhalable)	-	4		VME 8 h	SSC	

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
80-62-6	méthacrylate de méthyle			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	348,4 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	208 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	416 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	13,67 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	local	1,5 mg/cm <sup>2</sup>
	Salarié DNEL, aigu	dermique	local	1,5 mg/cm <sup>2</sup>
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	74,3 mg/m <sup>3</sup>
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	local	104 mg/m <sup>3</sup>
	Utilisateur privé DNEL, aigu	par inhalation	local	208 mg/m <sup>3</sup>
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	dermique	systémique	8,2 mg/kg p.c./jour
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	dermique	local	1,5 mg/cm <sup>2</sup>
	Utilisateur privé DNEL, aigu	dermique	local	1,5 mg/cm <sup>2</sup>
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	8,2 mg/kg p.c./jour
79-41-4	acide méthacrylique			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	39.3 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	44 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	4.25 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	local	0.38 mg/cm <sup>2</sup>
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	11.7 mg/m <sup>3</sup>
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	local	8.8 mg/m <sup>3</sup>
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	dermique	systémique	5.35 mg/kg p.c./jour
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	dermique	local	0.23 mg/cm <sup>2</sup>
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	5.35 mg/kg p.c./jour
28961-43-5	Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	37 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	10.5 mg/kg p.c./jour
1187441-10-6	2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, reaction products with phosphorus oxide			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	7.05 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	1 mg/kg p.c./jour
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	3.53 mg/m <sup>3</sup>

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1670 Colle structurale - 1668 résine

Révision: 28.01.2026

Code du produit: 1668

Page 7 de 20

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
DNEL type				
Utilisateur privé DNEL, à long terme		dermique	systemique	0.5 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	0.5 mg/kg p.c./jour
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	4.9 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	1.39 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	1.45 mg/m <sup>3</sup>
Utilisateur privé DNEL, à long terme		dermique	systemique	0.83 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	0.83 mg/kg p.c./jour
136-52-7	Cobalt bis(2-ethylhexanoate)			
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	0.175 mg/kg p.c./jour
91-66-7	N,N-diéthylaniline			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	7 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		dermique	systemique	2,5 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	0,0167 mg/kg p.c./jour

#### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
Milieu environnemental		
80-62-6	méthacrylate de méthyle	
Eau douce		0,94 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,69 mg/l
Eau de mer		0,094 mg/l
Sédiment d'eau douce		10,2 mg/kg
Sédiment marin		1,02 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		1,48 mg/kg
79-41-4	acide méthacrylique	
Eau douce		0.82 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0.45 mg/l
Eau de mer		0.082 mg/l
Sédiment d'eau douce		3.09 mg/kg
Sédiment marin		0.309 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		0.137 mg/kg
28961-43-5	Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid	
Eau douce		0.002 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0.019 mg/l
Eau de mer		0 mg/l
Sédiment d'eau douce		0.038 mg/kg
Sédiment marin		0.004 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0.006 mg/kg
1187441-10-6	2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, reaction products with phosphorus oxide	
Eau douce		0.165 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		1.65 mg/l
Eau de mer		0.017 mg/l

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1670 Colle structurale - 1668 résine

Révision: 28.01.2026

Code du produit: 1668

Page 8 de 20

#### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
Milieu environnemental		
Sédiment d'eau douce		2.8 mg/kg
Sédiment marin		0.28 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0.4 mg/l
Sol		0.46 mg/kg
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	
Eau douce		0.482 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		1 mg/l
Eau de mer		0.048 mg/l
Sédiment d'eau douce		3.79 mg/kg
Sédiment marin		3.79 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0.476 mg/kg
136-52-7	Cobalt bis(2-ethylhexanoate)	
Eau douce		0.00106 mg/l
Eau de mer		0.00236 mg/l
Sédiment d'eau douce		53.8 mg/kg
Sédiment marin		69.8 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0.37 mg/l
Sol		10.9 mg/kg
91-66-7	N,N-diéthylaniline	
Eau douce		0,00936 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,0742 mg/l
Eau de mer		0,000936 mg/l
Sédiment d'eau douce		2,52 mg/kg
Sédiment marin		0,252 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,018 mg/l
Sol		0,498 mg/kg
36443-68-2	Ethylenebis(oxyethylene) bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionate]	
Eau douce		0.001 mg/l
Eau de mer		0 mg/l
Sédiment d'eau douce		0.195 mg/kg
Sédiment marin		0.019 mg/kg

#### 8.2. Contrôles de l'exposition



##### Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

###### Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

###### Protection des mains

Porter les gants de protection homologués

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

NBR (Caoutchouc nitrile) 0,4 mm, Temps de pénétration 480 min

Remplacer en cas d'usure.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1670 Colle structurale - 1668 résine

Révision: 28.01.2026

Code du produit: 1668

Page 9 de 20

#### Protection de la peau

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Type de filtre: A/P2

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Pâte, solide
Couleur:	bleu foncé
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé

#### Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Inflammabilité:	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	2,1 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	12,5 vol. %
Point d'éclair:	10 °C
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	non déterminé
Viscosité cinématique:	non déterminé
Hydrosolubilité:	pratiquement insoluble
Solubilité dans d'autres solvants non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	1,0 g/cm <sup>3</sup>
Densité relative:	non déterminé
Densité de vapeur relative:	non déterminé

non applicable

### 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

##### Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

##### Propriétés comburantes

non déterminé

#### Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	non déterminé
Teneur en corps solides:	non déterminé
Viscosité dynamique (à 25 °C):	500.000 mPa·s

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1670 Colle structurale - 1668 résine

Révision: 28.01.2026

Code du produit: 1668

Page 10 de 20

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

#### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

##### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

##### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### ETAmél calculé

ATE (orale) > 5000 mg/kg; ATE (cutanée) > 5000 mg/kg

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
80-62-6	méthacrylate de méthyle				
	orale	DL50 ca. 7900 mg/kg	Rat	J. Ind. Hyg. Toxicol. 23: 343-351 (1941)	Study to assess the acute oral toxicity
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin	Study report (1982)	OECD Guideline 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 29,8 mg/l	Rat	J. Dent. Res. 59: 1074 (1980)	Study to assess the acute inhalative tox
79-41-4	acide méthacrylique				
	orale	DL50 1320 mg/kg	Rat	Study report (1977)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 500 mg/kg	Lapin	Fournisseur précédent/Producteur	
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			OCDE 403
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
28961-43-5	Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1998)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 13200 mg/kg	Lapin	Study report (1984)	An acute dermal toxicity study was perfo

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

<b>1670 Colle structurale - 1668 résine</b>	
Révision: 28.01.2026	Code du produit: 1668 <span style="float: right;">Page 11 de 20</span>

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
1187441-1 0-6	2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, reaction products with phosphorus oxide				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (2004)	OECD Guideline 423
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 423
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle				
	orale	DL50 5564 mg/kg	Rat	Study report (1977)	other: Appraisal of the safety of chem b
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin	Study report (1982)	The test substance, as received, was hel
	Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-				
	orale	ATE 500 mg/kg			
136-52-7	Cobalt bis(2-ethylhexanoate)				
	orale	DL50 3129 mg/kg	Rat	Study report (2011)	OECD Guideline 425
	cutanée	DL50 5690 mg/kg	Cochon d'Inde	John Wiley & Sons. New York, NY, USA, p.	OECD Guideline 402
91-66-7	N,N-diéthylaniline				
	orale	ATE 100 mg/kg			
	cutanée	DL50 > 400 mg/kg	Lapin	ChemIDplus (2018)	other: As mentioned below
	inhalation vapeur	ATE 3 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,5 mg/l			
36443-68-2	Ethylenebis(oxyethylene) bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionate]				
	orale	DL50 > 7000 mg/kg	Rat	Study report (1979)	OECD Guideline 423
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1992)	OECD Guideline 402

### Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

### Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (méthacrylate de méthyle; Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid; 2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, reaction products with phosphorus oxide; méthacrylate de 2-hydroxyéthyle; Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-; Cobalt bis(2-ethylhexanoate))

### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (méthacrylate de méthyle; acide méthacrylique)

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1670 Colle structurale - 1668 résine

Révision: 28.01.2026

Code du produit: 1668

Page 12 de 20

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune donnée disponible

#### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

#### Expériences tirées de la pratique

Peut être nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Autres informations

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h][d]	Espèce	Source	Méthode
80-62-6	méthacrylate de méthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 79 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	REACH Registration Dossier	EPA OTS 797.1400
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 110 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 69 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	EPA OTS 797.1300
	Toxicité pour les poissons	NOEC 9,4 mg/l	35 d	Danio rerio	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 37 mg/l	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 211
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 3162 mg/l ( )	3 h	Boue activée	Publication (2008)	ISO 8192

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1670 Colle structurale - 1668 résine

Révision: 28.01.2026

Code du produit: 1668

Page 13 de 20

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h][d]	Espèce	Source	Méthode
79-41-4	acide méthacrylique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 833 mg/l	96 h	Scophthalmus maximus	Publication (2001)	other: OSPAR Protocols on Methods for th
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 54 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	Study report, unpublished, cover page mi	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 130 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	EPA OTS 797.1300
	Toxicité pour les poissons	NOEC 10 mg/l	35 d	Danio rerio	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 53 mg/l	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 211
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 13500 mg/l ( )	3 h	Boue activée	Publication (2008)	ISO 8192
28961-43-5	Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1.95 mg/l	96 h	Danio rerio	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 2.2 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 70.7 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202
1187441-10-6	2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, reaction products with phosphorus oxide					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 100 mg/l	96 h	Cyprinus carpio	REACH Registration Dossier	EU Method C.1
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 90 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum, strain: NIVA CHL 1.	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 100 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 100 mg/l	96 h	Oryzias latipes	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 345 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 380 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 24.1 mg/l	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 211

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1670 Colle structurale - 1668 résine

Révision: 28.01.2026

Code du produit: 1668

Page 14 de 20

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h][d]	Espèce	Source	Méthode
136-52-7	Cobalt bis(2-ethylhexanoate)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 54.1 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Study report (2009)	other: ASTM guideline
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 71.314 mg/l	96 h	Dunaliella tertiolecta	Study report (2010)	other: American Society for Testing and
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 42.7 mg/l	48 h	Aeolosoma sp.	Study report (2008)	Newman, J.P., Jr. 1975. The effects of h
	Toxicité pour les poissons	NOEC 0.21 mg/l	34 d	Pimephales promelas	Study report (2009)	other: This study was conducted accordin
	Toxicité pour les algues	NOEC 0.0018 mg/l	7 d	Champia parvula	Study report - model refit from original	other: EPA 821-R- 02-014, Method 1009.0
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0.1697 mg/l	14 d	Aeolosoma sp.	Study report (2008)	other: Newman, J.P., Jr. 1975. The effec
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 120 mg/l ( )		Boue activée	Study report (2010)	OECD Guideline 209
91-66-7	N,N-diéthylaniline					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 42,25 mg/l	96 h	Danio rerio	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 7,42 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 35,2 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,936 mg/l	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	other: modelling data
36443-68-2	Ethylenebis(oxyethylene) bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionate]					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 43 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	REACH Registration Dossier	EU Method C.3
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 100 mg/l	48 h		REACH Registration Dossier	
	Toxicité pour les poissons	NOEC > 0.115 mg/l	7 d	Pimephales promelas	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC > 0.045 mg/l	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 211

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1670 Colle structurale - 1668 résine

Révision: 28.01.2026

Code du produit: 1668

Page 15 de 20

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
80-62-6	méthacrylate de méthyle	1,38
79-41-4	acide méthacrylique	0.93
28961-43-5	Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid	2.89
1187441-1 0-6	2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, reaction products with phosphorus oxide	>= 0.3
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	0.42
136-52-7	Cobalt bis(2-ethylhexanoate)	2.96
91-66-7	N,N-diéthylaniline	3,904
36443-68-2	Ethylenebis(oxyethylene) bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionate]	4.7

#### FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
136-52-7	Cobalt bis(2-ethylhexanoate)	23	Asterias rubens	Marine Pollution Bul
91-66-7	N,N-diéthylaniline	>= 44 - = 17	Cyprinus carpio	REACH Registration D
36443-68-2	Ethylenebis(oxyethylene) bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionate]	2 - 12	Cyprinus carpio	REACH Registration D

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

##### Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

080410 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics, autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

##### Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

080410 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics, autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

##### Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

080410 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1670 Colle structurale - 1668 résine

Révision: 28.01.2026

Code du produit: 1668

Page 16 de 20


de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics, autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

#### L'élimination des emballages contaminés


Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID)

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 3175
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE N.S.A. (BMMA-COPOLYMER)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	4.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	4.1
	
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	216 274 601
Quantité limitée (LQ):	1 kg
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	40
Code de restriction concernant les tunnels:	E

#### Transport fluvial (ADN)

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 3175
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	SOLIDES CONTENANT DES SUBSTANCES LIQUIDES INFLAMMABLES, N.S.A. (BMMA-COPOLYMER)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	4.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	4.1
	
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	216 274 601 800
Quantité limitée (LQ):	1 kg
Quantité exceptée:	E2

#### Transport maritime (IMDG)

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 3175
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (BMMA-COPOLYMER)

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1670 Colle structurale - 1668 résine

Révision: 28.01.2026

Code du produit: 1668

Page 17 de 20

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 4.1

**14.4. Groupe d'emballage:** II  
Étiquettes: 4.1



Dispositions spéciales: 216 274  
Quantité limitée (LQ): 1 kg  
Quantité exceptée: E2  
EmS: F-A, S-I

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 3175

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (BMMA-COPOLYMER)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 4.1

**14.4. Groupe d'emballage:** II  
Étiquettes: 4.1



Dispositions spéciales: A46  
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 5 kg  
Passenger LQ: Y441  
Quantité exceptée: E2  
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 445  
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 15 kg  
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 448  
IATA-Quantité maximale (cargo): 50 kg

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

#### Information supplémentaire

1668+1664: UN 3527 = POLYESTER RESIN KIT, solid base material, Class 4.1, II

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 40, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les 56.675 % (566.745 g/l)

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1670 Colle structurale - 1668 résine

Révision: 28.01.2026

Code du produit: 1668

Page 18 de 20

émissions industrielles:

#### Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52). Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

Teneur en COV (OCOV): &lt; 3%

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs, OPAM: Dangers physiques: 50000 kg

(UE) EINECS/ELINCS/NLP:	oui
(RC) TCSI:	non
(NZ) NZIoC:	non
(USA) TSCA:	oui
(CDN) DSL:	non
(ROK) KECI/ECL:	oui
(RP) PICCS:	inconnu
(JP) MITI:	oui
(CHN) IECSC:	non
(AUS) AIIC:	oui
(CDN) NDSL:	non

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16.

#### Abréviations et acronymes

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables, catégorie de danger 2  
Flam. Sol. 1: Matière solide inflammable, catégorie de danger 1  
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë, catégorie de danger 3  
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4  
Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1A  
Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2  
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1  
Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2  
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1  
Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1A  
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1B  
Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction, catégorie de danger 1B  
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3  
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie de danger 2

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1670 Colle structurale - 1668 résine

Révision: 28.01.2026

Code du produit: 1668

Page 19 de 20

Aquatic Acute 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité aiguë 1  
 Aquatic Chronic 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 1  
 Aquatic Chronic 2: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 2  
 Aquatic Chronic 3: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 3  
 CLP: Classification, labelling and Packaging  
 REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
 GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
 UN: United Nations  
 CAS: Chemical Abstracts Service  
 DNEL: Derived No Effect Level  
 DMEL: Derived Minimal Effect Level  
 PNEC: Predicted No Effect Concentration  
 ATE: Acute toxicity estimate  
 LC50: Lethal concentration, 50%  
 LD50: Lethal dose, 50%  
 LL50: Lethal loading, 50%  
 EL50: Effect loading, 50%  
 EC50: Effective Concentration 50%  
 ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
 NOEC: No Observed Effect Concentration  
 BCF: Bio-concentration factor  
 PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
 vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
 (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
 RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
 ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
 (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation  
 intérieures)  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 EmS: Emergency Schedules  
 MFAG: Medical First Aid Guide  
 IATA: International Air Transport Association  
 ICAO: International Civil Aviation Organization  
 MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
 IBC: Intermediate Bulk Container  
 VOC: Volatile Organic Compounds  
 SVHC: Substance of Very High Concern

#### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Sol. 1; H228	Sur la base des données de contrôle
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**1670 Colle structurale - 1668 résine**

Révision: 28.01.2026

Code du produit: 1668

Page 20 de 20

### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*